



Le = 4 JUIL. 2018

<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE</p> <p>Pôle Expertise et Service Aux Publics</p> <p>Division des Missions Domaniales</p> <p>Pôle d'Evaluation Domaniale</p> <p>16, rue Borde</p> <p>13357 MARSEILLE CEDEX 20</p> <p>Téléphone : 04 91.17.91.17</p> <p>drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>POUR NOUS JOINDRE :</p> <p>Affaire suivie par : Michel MELLOUL</p> <p>Téléphone : 04 91 09 60 81</p> <p>michel.melloul@dgfip.finances.gouv.fr</p> <p>Réf : AVIS n° 2018-076V1182</p>

Le Directeur Régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Département des Bouches-du-Rhône
Hôtel du Département
52, Avenue de Saint-Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

A l'attention de Mme Béatrice MOULIN.

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

<p>DÉSIGNATION DU BIEN : MAISON ET TERRAINS.</p> <p>CONTENANCE CADASTRALE : 17 297 m².</p> <p>ADRESSE DU BIEN : ROUTE DE CAVAILLON, PLAN D'ORGON.</p> <p>VALEUR VÉNALE : 182 000 € HT.</p>

1 - SERVICE CONSULTANT

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme Béatrice MOULIN.

2 - DATE DE CONSULTATION

:31/05/2018

DATE DE RÉCEPTION

:07/06/2018

DATE DE VISITE

:04/02/2015

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

et de l'extérieur le 09/08/2017

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Projet de cession à la commune par le Département des Bouches-du-Rhône.
- Détermination de la valeur vénale du bien.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Section AX parcelles n° 323 (17232 m²) et n° 159 (65m²).Maison d'environ 150 m², et terrains situés en zone naturelle depuis l'approbation du PLU.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Le Département des Bouches-du-Rhône.
- SITUATION D'OCCUPATION : BIEN PRÉSUMÉ LIBRE DE TOUTE LOCATION OU OCCUPATION.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

PLU zone N.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 182 000 € HT.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

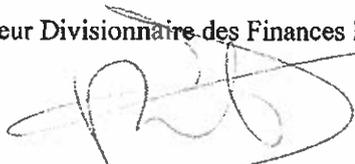
9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
 Directeur Régional des Finances Publiques de
 Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
 des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
 L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,



Philippe ROUANET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.